

Je n'ai pas l'intention, monsieur le président, de m'excuser des opinions que je vais émettre, et je ne chercherai pas non plus à comprendre ceux qui, par exemple, se livrent à toutes sortes d'exercices oratoires pour essayer de convaincre leurs collègues et de se convaincre eux-mêmes que, véritablement, la société serait mieux protégée si l'on abolissait la peine de mort.

On a parlé, au cours de ce débat, monsieur le président, de consultations populaires, de sondages qui ont été effectués par un grand nombre de mes collègues. Quant à moi, j'ai consulté mes électeurs et j'ai l'intention de poursuivre ce genre de consultations ou de sondages. Certains députés effectuent ce genre de sondages ou de consultations et, ensuite, lorsqu'ils sont en possession des réponses que la population leur a données, ils font fi de ces opinions, se lèvent, à la Chambre, et disent qu'ils n'ont pas l'intention de devenir des prisonniers de l'opinion publique. Quant au sondage effectué par mes collègues, comme celui du 30 octobre 1972, nous y sommes tous liés étroitement, et il nous faut en tenir compte.

Si je prenais la décision de ne pas tenir compte des résultats, il faudrait que l'on m'interdise de faire d'autres sondages. Je ne voudrais pas que l'on continue à abuser de l'intelligence des Canadiens, mais que l'on sache faire des sondages. On demande l'opinion du public sur certains sujets, et ensuite, on fait fi des résultats en disant, carrément, à la face des gens: Vous m'avez fait savoir ce que vous pensiez de tel problème, mais moi je ne partage pas votre opinion, et je ne tiens nul compte de vos réponses.

Monsieur le président, je n'ai pas de difficulté à concilier mes opinions avec le résultat du sondage, parce que moi aussi je partage l'avis de 66 p. 100 de mes électeurs qui désirent la rétention de la peine capitale. Les raisons qu'on peut invoquer, monsieur le président, on les a entendues ici, au cours des dernières semaines. Naturellement, pour un ministériel, monsieur le président, il est beaucoup plus simple de se lever et dire qu'on se rallie à la majorité des membres du cabinet et qu'on se prononce en faveur de l'abolition.

Il est beaucoup plus difficile de prendre une position comme la mienne; très peu le font. Très peu l'ont fait à ce jour à ce stade de la troisième lecture. Je le fais par conviction, monsieur le président, parce que j'ai fait des lectures pendant des mois sur ce sujet. Certains disent que ceux qui ont une formation juridique sont mieux préparés ou deviennent des experts dans ce domaine, mais je ne partage pas cet avis. Il importe qu'une personne ait vécu suffisamment pour se faire une opinion juste. Il importe qu'on ait fait suffisamment d'études et de consultations sur le sujet pour en arriver à juger de la situation. Parfois, je m'interroge sur l'appréciation de leur talent par certains avocats lorsqu'ils se font les défenseurs très ardents de l'abolition de la peine de mort. Éprouvent-ils des doutes sur la qualité des services qu'ils peuvent rendre à leurs clients lorsqu'ils sont appelés à les défendre pour les sauver de la peine de mort?

Monsieur le président, au cours de ce débat, on a parlé de la vie et de la miséricorde, et l'on a cité des passages de la Bible. Je n'ai pas l'intention de le faire. Comme on le sait, la Bible contient autant de passages où on favorise la rétention de la peine de mort que de passages où on ne la favorise pas. Je voudrais parler un peu de la vie, à laquelle chacun de nous avons droit, de la vie qui est mise en péril par cette population qui vit en marge de la société et qui menace les citoyens. Combien de fois avons-nous vu des gens qui, purgeant une peine, ont été élargis du pénitencier et sont allés commettre un second crime, encore plus

### *Peine capitale*

odieux que le premier. Alors qu'on s'inquiète ici de l'auteur du crime, on ne semble pas s'intéresser suffisamment aux pauvres victimes. Quand on pense, monsieur le président, à ces atrocités dont ont été victimes des vieillards, des femmes et des enfants, on peut dire que celui qui essaie d'imaginer toutes ces douleurs semble souffrir avec eux, et il devient dans un certain sens physiquement insupportable de s'imaginer à quel point les victimes ont eu à souffrir de criminels.

Pour toutes ces raisons, monsieur le président, je suis incapable d'appuyer le bill à l'étude; je devrai forcément m'y opposer. Je ne voudrais pas donner l'impression, monsieur le président, que je suis définitivement et carrément en faveur de la rétention de la peine capitale.

● (1130)

Je suis moi aussi favorable à l'abolition de ce genre de peine imposée aux criminels, mais je ne crois pas que notre société, en 1973, soit prête à se payer ce luxe.

Il faudrait songer, monsieur le président, aux conséquences de l'abolition de la peine de mort. Étudions, par exemple, certaines possibilités. Un collègue du gouvernement provincial, l'honorable Pierre Laporte, a été lâchement assassiné il y a presque trois ans, et il n'est pas impossible, advenant l'accession au pouvoir du parti politique qui préconise la séparation de la province de Québec du Canada, qu'on témoigne à l'élargissement des auteurs de ce crime affreux.

C'est à cause d'une faille dans la loi actuelle qu'un criminel peut être élargi. Pensons sérieusement aux conséquences que cela pourrait entraîner dans la province de Québec si tous ceux qui ont contribué à l'enlèvement et au lâche assassinat de Pierre Laporte étaient élargis au lendemain d'une victoire du parti Québécois.

Pour toutes ces raisons, monsieur le président, je suis dans l'impossibilité d'appuyer le bill à l'étude. Je voterai donc contre son adoption.

**M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria):** Monsieur l'Orateur, je me suis hâté de me rendre à la Chambre ce matin parce que je voulais absolument qu'on connaisse ma position vis-à-vis du projet de loi que nous étudions présentement en troisième lecture.

Je puis affirmer sans hésitation, comme je l'ai toujours fait d'ailleurs, en toutes circonstances, que je suis abolitionniste. Je le suis, monsieur l'Orateur, parce que j'ai la conviction profonde, en tant que chrétien, qu'il est inutile de rendre œil pour œil, dent pour dent, comme le rapporte un certain passage de la Bible. Je ne suis pas de ceux qui exigent une revanche pour un acte criminel de cette nature.

J'ai entendu plusieurs députés citer des cas de meurtre absolument condamnables, et j'en ai entendu aussi, sur un ton presque sanguinaire, exiger que les auteurs des crimes soient à leur tour exterminés, pendus, enfin qu'on les élimine une fois pour toutes au lieu de les «congeler» pendant de longues années dans les prisons de l'État.

J'ai été très près de la victime d'un meurtrier, alors que j'étais quand même assez jeune. Cette personne-là était mon parrain et mon oncle, et il était chef de police d'une petite ville. Ce cas particulier a été relaté par toute la presse canadienne comme par la presse américaine, parce qu'à cette époque-là, il était quand même assez rare que les policiers se fassent abattre dans l'exercice de leurs fonctions.